**Les 1ères rencontres des administrations et collectivités éco-responsables pour fédérer les acteurs publics au sein d'un réseau d'échanges**

**08/11/2005**

[Retour au sommaire  
**Communiqués de presse**](http://www2.ademe.fr/servlet/KBaseShow?sort=-1&cid=96&m=3&catid=12527)

**L' ADEME, sous l'égide de Madame la Ministre de l'écologie et du développement durable, en partenariat avec l'Association des Maires de France et le Groupe Caisse d'Epargne, organise les 1ères rencontres des administrations et collectivités éco-responsables les 8 et 9 novembre 2005 à l'Usine, La Plaine Saint Denis.**  
http://www2.ademe.fr/servlet/getImg?img=41CA1FAD04581992526928012A4405AD1112189173311.gif **Eco-responsabilité, de quoi parle-t-on ?**  
La Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD), adoptée par le Gouvernement en juin 2003, incite l'ensemble des acteurs socio-économiques à adopter des démarches de développement durable dans la mise en ?uvre de leurs stratégies. Dans ce cadre, l'Etat a souhaité faire des administrations des lieux d'exemplarité en s'appliquant à lui-même les démarches qu'il entend promouvoir auprès des autres acteurs. C'est ce qu'on appelle l'éco-responsabilité.   
  
L'Etat doit donc intégrer le développement durable aux politiques publiques qu'il met en place et dans son fonctionnement interne quotidien. Cela se traduit plus particulièrement par de **nouveaux choix de gestion, des changements de pratiques** ou des investissements que ce soit pour les bâtiments, les déchets ou encore la commande publique. Cela passe également par une **sensibilisation des agents** à la rationalisation des modes de transport (mise en place de Plans de Déplacement).   
  
http://www2.ademe.fr/servlet/getImg?img=41CA1FAD04581992526928012A4405AD1112189173311.gif  **Quels sont les objectifs ?**  
Des objectifs concrets et mesurables ont été fixés dans la SNDD en matière d'éco-responsabilité dans les domaines de l'énergie, de l'eau, des déchets, des achats, des bâtiments, des transports, des gaz à effets de serre, et en particulier, d'ici 2008 :

* **des économies d'eau de 20 % et d'énergie de 10 %** doivent être réalisées ;
* **60 % des déchets en papier** doivent être acheminés vers les filières de recyclage ;
* **le parc automobile doit comporter** 20 % de véhicules propres dont 5 % à l'électrique et tous les ans chaque département doit élaborer un plan de déplacement ;
* **20 % des nouvelles constructions** immobilières doivent répondre à la démarche **Haute Qualité Environnementales** dès 2005. En 2008, cette proportion doit passer à 50 %.   
  Tous les agents et particulièrement les agents de maintenance, les gestionnaires, les logisticiens, les acheteurs, les chefs de service déconcentré et d'administration centrale ont un rôle majeur dans le déploiement de l'éco-responsabilité.   
  Des indicateurs de suivis tels que l'évaluation des programmes ministériels, des bilans énergétiques... sont désormais mis en place et restitués notamment par les rapports d'activités ministériels et un rapport annuel.

http://www2.ademe.fr/servlet/getImg?img=41CA1FAD04581992526928012A4405AD1112189173311.gif  **L'ADEME, centre de ressources pour l'Etat exemplaire**   
  
Dans ce cadre, l'Etat a fixé à l'ADEME un rôle de « centre de ressources ». À cet effet, l'agence met ainsi à disposition son expertise auprès de l'ensemble des interlocuteurs publics (Etat, collectivités, établissements publics) selon quatre axes principaux :

* **une offre d'outils méthodologiques** répondant aux problématiques spécifiques des acteurs publics (énergie, air, bruit, déchets, achats éco-responsables?.) ;
* **des contenus de formations thématiques**, en partenariat avec le Ministère de l'Ecologie et du Développement durable et l'Institut de formation de l'environnement (IFORE) pour les administrations et avec l'Association des Maires de France pour les collectivités ;
* **l'animation de réseaux de réflexion et d'échanges d'expériences** ;
* le recensement, la valorisation et **la diffusion des bonnes pratiques**.

|  |  |
| --- | --- |
| http://www2.ademe.fr/servlet/getImg?img=ademe_073AE028D1BC4045E24B6A4BA145222E1077188628024.gif | [http://www2.ademe.fr/servlet/getImg?img=EDF04FDB0CE7D5AD47413D6AC0D0C8251131437670263.jpg](http://www.ecologie.gouv.fr/sommaire.php3) |

**Contact**

* Relations Presse ADEME

Golin Harris  
[Cécile Lardillon, Coralie Ménard, Natacha Minier](mailto:servicedepresseademe@golinharris.com)Tél. : 01 40 41 55 01